

# 2h de sport de plus au collège



Qui fait quoi?



# Club sportif

1

## L'organisateur de l'offre

Identifie son offre, ses moyens matériels et ses ressources humaines disponibles pour se mobiliser.

2

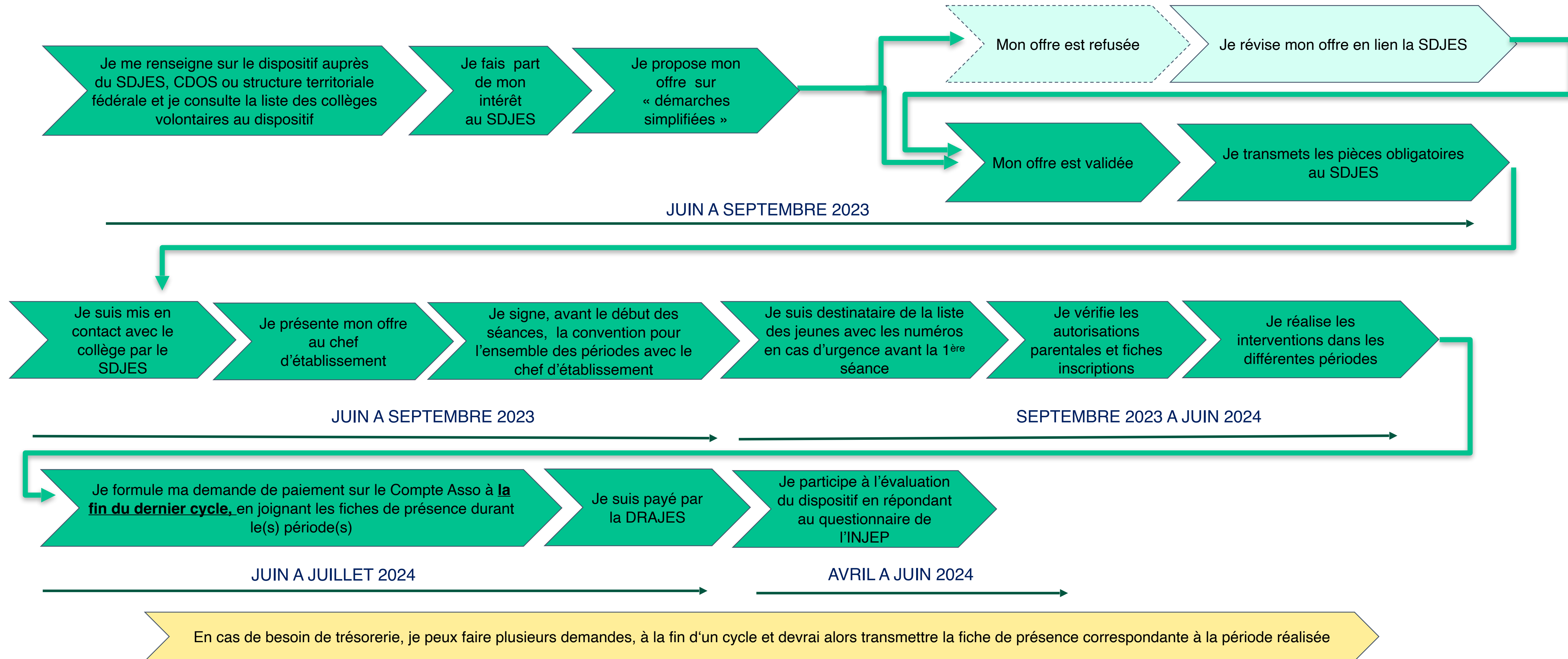
Présente au SDJES son offre « 2H », pour un ou plusieurs établissements : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>

3

L'offre doit être adaptée aux objectifs du dispositif (ludo-sportive) et aux caractéristiques des publics jeunes (prenant en compte les attentes des publics notamment ceux à besoins particuliers). Pour ce faire une fiche générique sur les divers publics et leurs freins d'accès à la pratique se trouve dans le KIT ressources à son intention.

<https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988>

# Parcours organisateurs de l'offre : Clubs affiliés FFTDA




# Déposer une offre « 2h de sport en plus au collège »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2hsc>



## Se connecter et créez un compte

Revenir en arrière

 **Offres des structures et clubs dans le cadre du dispositif "2 heures de sport en plus au collège"**

Temps de remplissage estimé : 10 mn

[Commencer la démarche](#)

**Quel est l'objet de la démarche ?**

Structures et clubs, vous êtes invité à déposer vos offres d'activité sportive à destination des chefs d'établissements pour les collégiens volontaires de dispositif 2 heures de sport en plus au collège (2HSC).

Cette offre sera contrôlée et validée au niveau départemental par la DSDEN/SDJES en lien avec la DRAJES de votre région.

Ce formulaire de proposition d'offre sera consultable et transmis aux chefs d'établissements volontaires.

**Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?**

Cette démarche est gérée par  
Direction des sports, Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques,  
Avenue de France 75013 Paris

Cadre juridique  
demarches-simplifiees.fr : 12 mois  
Texte cadrant la demande d'information

Dématérialisation  
[Télécharger le formulaire PDF](#)

Etre accompagné dans votre démarche

Poser une question sur la démarche  
Voir les statistiques de la démarche

2 heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens 4



**Remarque:**  
Dans la mesure du possible et des règles de confidentialité, il est préférable de vous connecter avec le courriel officiel de votre structure/club (facilite le suivi/historique).

**Pas recommandé d'utiliser France Connect adresse personnelle !**

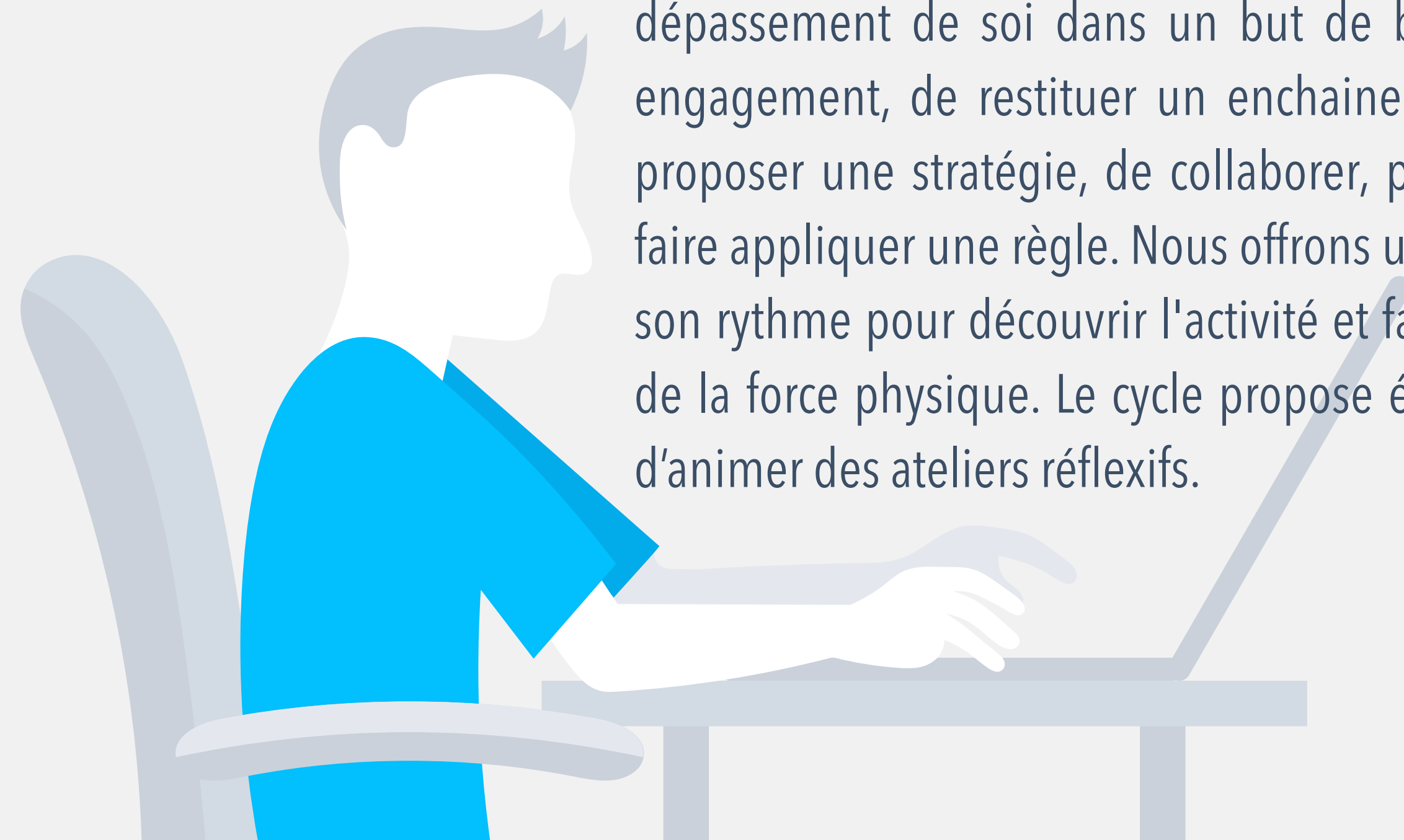
# Déposer une candidature

Renseignez les rubriques en suivant toutes les étapes et validez



## Décrivez votre offre - Exemple ci-dessous en lien avec le cycle à copier/coller dans la rubrique correspondante

Nous proposons un cycle taekwondo, promouvant un apprentissage et une compréhension du monde, les valeurs de progrès, de respect, d'estime et de confiance en soi, un meilleur rapport à autrui, une meilleure maîtrise corporelle, le dépassement de soi dans un but de bien être et de santé. Le/la collégien(ne) devra être capable de tenir son engagement, de restituer un enchainement, de reproduire une gestuelle, de toucher une cible pour réussir, de proposer une stratégie, de collaborer, partager, échanger, d'atteindre un objectif annoncé, de définir, appliquer et faire appliquer une règle. Nous offrons un environnement d'apprentissage inclusif où chaque élève peut progresser à son rythme pour découvrir l'activité et favoriser le développement de la coordination, de l'agilité, de la souplesse et de la force physique. Le cycle propose également des thèmes sur la culture, les valeurs et l'olympisme, permettant d'animer des ateliers réflexifs.



# Pour être payé

2 heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens

01

Je suis un club affilié, comment déposer une demande de subvention ?

Le ministère des Sports et des JOP prend en charge la prestation assurée par le club, signataire d'une convention avec l'établissement dans le cadre de l'expérimentation, à raison d'un forfait de 100 € pour une séance de 2h pour 20 collégiens.

02

03

Les clubs affiliés éligibles déposent une demande de subvention sur « Le Compte Asso » (LCA). Elle sera instruite par la DRAJES qui assure le paiement des prestations réalisées par le mouvement sportif, en lien avec les SDJES

# Suis-je concerné ?

Seulement si affilié

Je suis un club affilié à la FFTDA, dans le cadre du dispositif deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens, j'ai la possibilité de déposer une demande de subvention si un cycle à été mis en place dans un établissement.



# Comment faire ma demande de subvention

1

## La demande

Les clubs déposent leur demande de subvention en déclarant sur LeCompteAsso chaque cycle et le nombre jeunes accueillis à chaque séance.

2

## La déclaration

Des jeunes se fait sur « Le compte Asso », au cours de 4 cycles d'intervention entre les vacances :

- de la Toussaint et les vacances de Noël ;
- de Noël et les vacances d'Hiver ;
- d'Hiver et les vacances de Printemps ;
- de Printemps et les vacances d'Eté.

3

## 4 cycles

Pour permettre d'assurer un suivi d'évolution du dispositif et permettre le versement des subventions aux clubs volontaires.

# Comment vais-je être subventionné et quand ?

Tout ce passe sur LeCompteAsso



## Instruction des demandes

Les demandes de subvention sont instruites par la DRAJES de votre région. La base de calcul est de 100€ par séance de 20 collégiens.

Le versement de la subvention est assuré directement par l'Etat si :

### **Le club est affilié à la FFTDA**

Les remboursements interviennent dans le mois qui suit la fin de chaque vague de déclaration des interventions et des bénéficiaires.

# Les étapes à suivre

3

**Demander une subvention**

1

## Je n'ai pas d'espace LeCompteAsso

Je suis éligible et je souhaite déposer une demande de subvention

2

## Un tutoriel sur LCA

Je me reporte au tutoriel en ligne pour créer mon compte association pour ensuite procéder à ma demande de subvention : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/comment-se-creer-un-compte/>

3

## J'ai déjà un compte sur « Le compte Asso »

Je me connecte sur mon compte : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/instructeur> ; et je clique sur l'icône.

# Étape 1

## RECHERCHER UNE SUBVENTION

⚠ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

Recherche

Code, libellé, dispositif, financeur

PLUS DE CRITÈRES

Nom du dispositif

2 heures de sport en plus au collège x

Afficher toutes les subventions



1

### Sélection de la subvention

Dans « **Nom du dispositif** », je recherche « **2 heures de sport en plus au collège** »

2

### Sélectionner une subvention

Dans la section « **Sélectionner une subvention** », je clique sur la subvention et je vérifie qu'elle correspond bien à celle de mon département.

3

Je clique sur

SUIVANT >

# Étape 2



1

## Sélection du demandeur

Dans cette étape, je vais vérifier mes informations administratives et les corriger si nécessaire. **Il est indispensable que ces informations soient bien à jour pour le paiement de la subvention.**

2

## Mon établissement

Le cas échéant, je **sélectionne mon établissement** et je complète ou mets à jour les informations affichées

3

## Je vérifie ou je complète la section

« **Saisir les coordonnées de correspondance du siège** » ou « **Saisir les coordonnées de l'établissement** » et j'enregistre la section

# Étape 2 (suite)

3

Affiliations aux Fédérations sportives

Aucune affiliation sportive recensée

+



5

Attention, il est impératif que le **RIB soit au nom de la structure** et que celui-ci, ainsi que l'adresse y figurant soient strictement identique aux informations figurant dans l'avis de situation de l'INSEE.

Pour les clubs omnisports, une section peut saisir ses coordonnées bancaires propres à condition qu'elle constitue un établissement propre immatriculé à l'INSEE (bénéficiant d'un n° de SIRET propre à la section).

A défaut, les sections ne doivent pas saisir les coordonnées bancaires de leur compte, le paiement sera effectué sur le compte bancaire du club omnisports (seule entité juridique ayant un numéro de SIRET)

3

## Affiliation

Dans cette étape, je vais vérifier mes informations administratives et les complète la partie « **Saisir les affiliations de la structure** » et j'enregistre chaque ligne

4

## Attestation d'affiliation à demander à la FFTDA

Pour les clubs affiliés à la FFTDA, saisir l'affiliation et téléverser l'attestation d'affiliation pour la saison en cours (**vérification d'éligibilité**)

5

## Je vérifie ou je complète ...

- la partie « **Saisir les moyens humains** » et j'enregistre chaque ligne
- la partie « **Sélectionner les représentants de la structure** » et j'enregistre chaque ligne
- Je vérifie ou je joins le **RIB** de la structure et j'enregistre la ligne

# Étape 3

Pièces justificatives



Je n'ai qu'à contrôler que les statuts et la liste des dirigeants sont à jour.

Puis je clique sur

SUIVANT >



## PROJET - SANS OBJET

**Description**

\* Réurrence  Première demande  Renouvellement

\* Intitulé

\* Période  Annuel

\* Date de début  \* Date de fin

\* Objectifs   
Découverte de l'activité pour un public débutant éloigné de la pratique sportive contribuant à améliorer santé, bien-être et climat scolaire, tout en mettant un accent sur le plaisir de pratiquer du sport.

\* Description   
Nous proposons un cycle taekwondo, promouvant un apprentissage et une compréhension du monde, les valeurs de progrès, de respect, d'estime et de confiance en soi, un meilleur rapport à autrui, une meilleure maîtrise corporelle, le dépassement de soi dans un but de bien être et de santé. Le/la collégien(ne) devra être capable de tenir son engagement, de restituer un enchaînement, de reproduire une gestuelle, de toucher une cible pour réussir, de proposer une stratégie, de collaborer, partager, échanger, d'atteindre un objectif annoncé, de définir, appliquer et faire appliquer une règle. Nous offrons un environnement d'apprentissage inclusif où chaque élève peut progresser à son rythme pour découvrir l'activité et favoriser le développement de la coordination, de l'agilité, de la souplesse et de la force physique. Le cycle propose également des thèmes sur la culture, les valeurs et l'olympisme, permettant d'animer des ateliers réflexifs.

\* Nombre de sessions de 2 heures réalisées

\* Nombre d'élèves bénéficiaires

\* Dont nombre d'élèves en situation de handicap

\* Nom du/des établissement-s où se sont déroulées les activités

ENREGISTRER

# Étape 4

## Description des projets

1

### J'ajoute

un **(et un seul)** nouveau projet en cliquant sur le bouton



2

### Je saisis les informations correspondant à un cycle

Le nombre de sessions de 2 heures réalisées

Le nombre d'élèves accueillis

Dont le nombre d'élèves en situation de handicap

Le nom du/des établissement-s où se sont déroulées les activités



3

### Je vérifie

- Je vérifie que le montant demandé est automatiquement reporté dans le bloc « **Subvention demandée et cofinancements** »
- Je ne crée pas de nouveau projet puisque toutes les informations relatives au cycle d'activité ont été renseignées dans le projet.

Puis je clique sur

SUIVANT >



## Je coche et complète les cases ci-dessous





# Étape 5

## Attestation et soumission

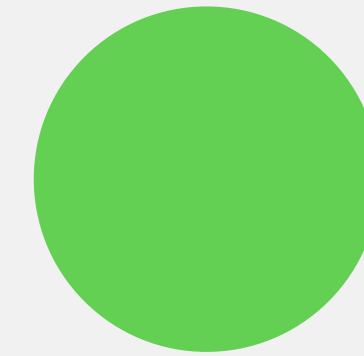
### ATTESTATIONS

Pour valider cette demande de subvention, merci de remplir tous les champs de ce formulaire.

Je soussigné(e), \*EST Cab\*\*\*\* représentant(e) légal(e) de l'association déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives , comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants);
- exactes les informations administratives dans l'écran « Informations administratives » du compte association; 
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte;
  - que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) : 
  - inférieur ou égal à 500 000 €
  - supérieur à 500 000 € 
- demander une subvention de 100 €;
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association;

Fait le 25/08/2021 à



### Je suis

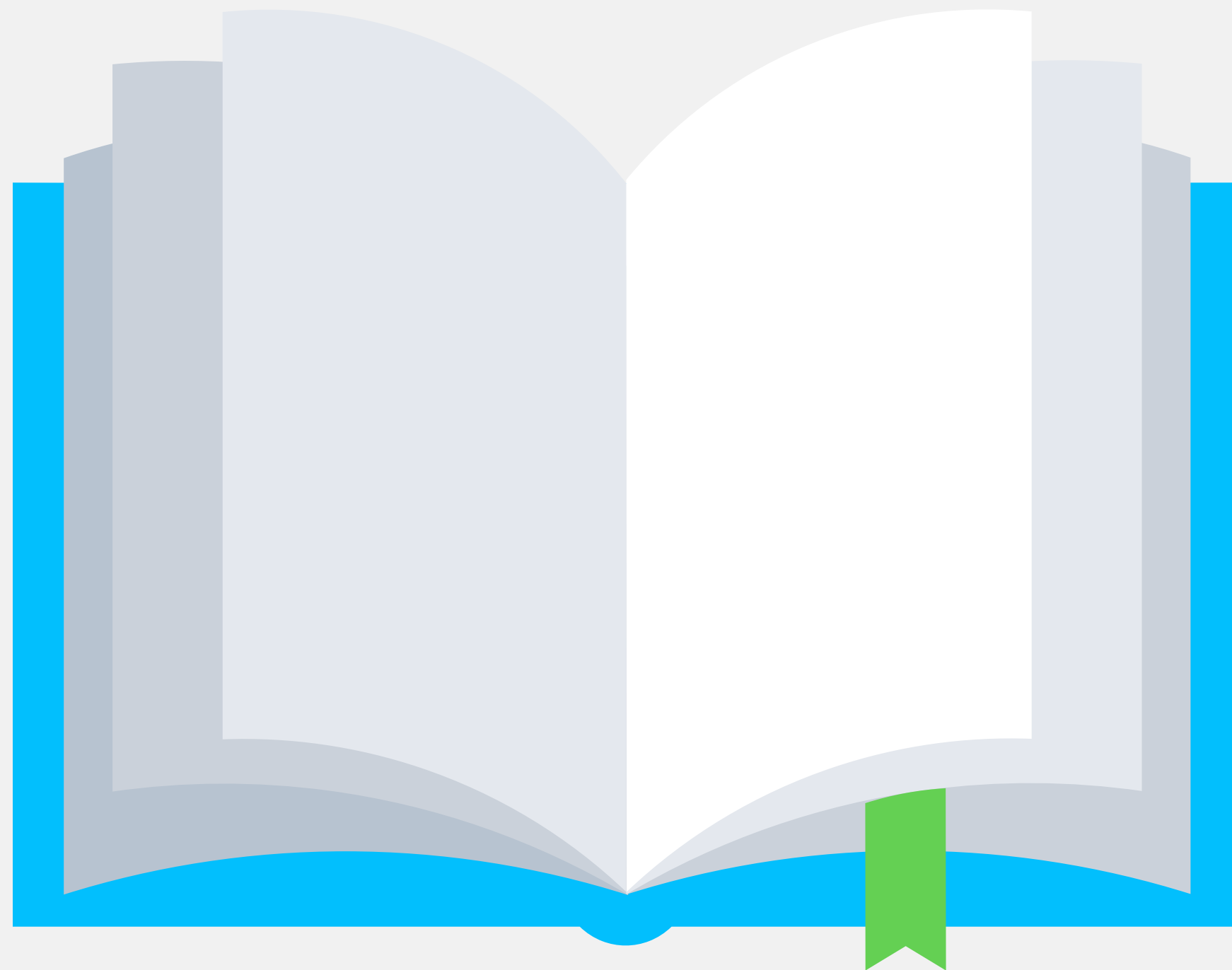
maintenant dans la phase de transmission de ma demande. Je transmets ma demande de subvention « **2 heures de sport en plus au collègue** ». Cette transmission me permet d'être subventionné.

et clique sur

TRANSMETTRE 

# Comment faire si j'ai un problème ?

Pas d'inquiétude, des moyens et des personnes sont à votre écoute



- Contacter la DRAJES territorialement compétente : ses coordonnées apparaissent à l'étape 1 de la demande sur LeCompteAsso.
- Consulter les FAQ ou l'assistance du Compte Asso,
- Si des questions persistent : [2hcollege@sports.gouv.fr](mailto:2hcollege@sports.gouv.fr)

# Contacts

J'ai une question, j'appelle



- **SDJES**

Contact à privilégier dans le cadre du dispositif

- **SDJES**

Les clubs, comités, ligues doivent uniquement passer par leur SDJES pour être envoyés vers un établissement scolaire

- **Référent FFTDA**

Claude CARQUER

06 18 79 04 69

[claude.carquer@free.fr](mailto:claude.carquer@free.fr)